

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11)

Numéro de publication:

0 184 946
A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: **85400121.1**(51) Int. Cl.⁴: **B 42 D 15/04**(22) Date de dépôt: **25.01.85**(30) Priorité: **27.01.84 GR 73595**(71) Demandeur: **Appert, Jean-Marc, 122 Avenue Recourat, F-94170 le Perreux (FR)**(43) Date de publication de la demande: **18.06.86 Bulletin 86/25**(72) Inventeur: **Appert, Jean-Marc, 122 Avenue Recourat, F-94170 le Perreux (FR)**(84) Etats contractants désignés: **DE FR GB IT**(74) Mandataire: **Zazzo, Jacques, Mr., 26, avenue Kléber, F-75116 Paris (FR)**(54) **Carte postale maquette.**

(57) Carte postale Maquette, cartonnée et comportant plusieurs faces, dont celle réservée à la correspondance et celle illustrée, toutes les faces étant solidaires et limitées par plusieurs lignes de pliage.

Les pliages permettent soit le montage d'une maquette à trois dimensions reconstituant une habitation déterminée, soit la présentation de cette habitation sous forme de carte de format courant.

La partie intermédiaire entre l'illustration et le côté réservé à la correspondance forme le sommet de la maquette, l'édifice pouvant être réalisé sans collage ni découpe, par simple pliage des faces latérales et leur fixation par des languettes dans des fentes prévues à cet effet.

La ligne de faite du toit peut constituer l'axe principal du pliage, la partie illustrée et la partie réservée à la correspondance étant maintenues solidairement.

La carte postale Maquette peut recevoir un grand nombre d'applications telles que: églises, constructions traditionnelles, châteaux, chaque édifice constituant à la fois une carte et l'élément de base d'un jeu.

EP 0 184 946 A1

La présente invention concerne une carte-postale maquette, illustrée, déployable.

Les cartes-postales illustrées les plus courantes comportent habituellement deux faces, l'une réservée à l'illustration, et la face opposée, réservée à la correspondance et à l'adresse.

Elles peuvent être constituées de pliages. mais dans la quasi-totalité des cas, l'illustration se limite à deux dimensions dans le plan.

Seules, certaines maquettes publicitaires mettent en oeuvre le pliage d'un carton illustré, mais sans procurer pour autant le support, de messages épistolaires.

La présente invention concerne donc un nouveau type de cartes-postales illustrées en trois dimensions pouvant, par simple pliage et à l'exclusion de tout collage, être montées de façon à constituer à petite échelle, l'édifice que la carte est, chaque fois, supposée représenter.

Chaque construction, ainsi réalisée, peut servir de base à un jeu, et faire l'objet d'aménagements et de décorations. Dans tous les cas, la carte maquette est constituée d'une seule pièce de carton, comportant les deux côtés d'une carte-postale classique, l'un réservé à la correspondance, et l'autre illustré.

Selon une première caractéristique, la carte maquette, selon l'invention, est constituée d'un polygone irrégulier, ayant la configuration d'un T.

La carte-postale, faite d'une seule pièce, mise à plat, présente les dimensions suivantes :

Longueur - 30,8 mm. Largeur - 24 mm.

Elle se compose de plusieurs plans constituant les parties habituelles de l'édifice, par exemple maison, palais, église.

La figure 1 illustre, en position déployée, un exemple de réalisation de la carte maquette.

La façade avant (a) et arrière (b) de la construction représentée figure 1 , ont pour dimensions :

16 mm. de longueur et 8,5 mm. de largeur

La façade antérieure (a) est prolongée par deux pans (c) et (d), de dimensions :

8,5 mm. de longueur et 7,4 mm. de largeur,

constituant les petits côtés de l'édifice.

Chacun des pans (c) et (d) est terminé par un bord de pliage percé en son milieu d'une fente de 3 mm. de longueur, à laquelle correspond au montage, une languette de même dimension fixée à chaque extrémité de la façade opposée (b).

Cette languette est pourvue d'une encoche dans la partie inférieure de sa ligne de pliage, qui assure au montage une rigidité parfaite.

Selon une autre caractéristique, le montage de la carte est réalisé suivant l'introduction d'une languette fixée au toit, dans une fente prévue à cet effet au point adjacent de la façade.

Selon une autre caractéristique, la carte réalisée de la manière précitée, est solidaire d'une bande formant toit de la construction, dont la ligne de faitage délimite deux trapèzes de mêmes dimensions (e1 et e2), prolongés par deux polygones d'aspect quasi-triangulaires (f1 et f2) et terminés par une languette de fixation destinée à être glissée sous le toit.

Selon une autre caractéristique, la carte maquette comporte des lignes de pliage entre les pans (a) et (c) d'une part, (a) et (d) d'autre part, et également (a) et (e1) d'une part, (b) et (e2) d'autre part, et également (e1) et (e2), faite du toit.

L'axe de symétrie de l'ensemble est constitué par la ligne médiane formant le faitage du toit.

Il est également prévu un pliage des languettes aux extrémités du pan (b) et des cornières avec fentes aux extrémités (c) et (d).

Le montage de la carte maquette, selon l'invention, se fait par pliage des pans et des cornières, et introduction des languettes dans les fentes correspondantes de la partie principale, la maquette étant ainsi parfaitement stable, sans qu'il y ait besoin de colle, d'aggraphes ou de tout autre moyen de fixation.

Selon un autre mode de réalisation, la carte maquette se présente, déployée, sous la forme de cinq pans de dimensions égales (10 mm. de côté) prolongés par un jeu de languettes et fentes permettant par simple emboîtement, le montage de la maquette, sans recours à d'autres modes de fixation.

La figure N° 2 fournit un exemple de réalisation dans lequel la languette latérale prolongeant le pan (a) vient correspondre la fente prévue à cet effet sur le bord du pan (d). La languette du pan (d) sera maintenue après pliage dans la fente prévue à cet effet à l'extrémité du pan (a).

Les figures 3 et 4 constituent les représentations axionométriques de la maquette en position verticale.

L'intérêt et l'avantage de la carte maquette, suivant les caractéristiques de la présente invention, consistent à éviter toute manipulation complexe et de collage, tout en gardant les dimensions d'une carte-postale classique de type rectangulaire, pouvant facilement entrer dans une enveloppe standard.

De plus, chaque maquette peut servir de support pour la reconstitution d'une infinité de types architecturaux et par adjonction de fentes, recevoir d'autres éléments propres à toutes constructions tels que balcons, jardinières, terrasses etc....

Ainsi, la carte maquette peut être aisément utilisée comme élément de base d'un jeu ou d'un jouet, l'invention n'étant pas limitée à la seule application de la carte-postale classique.

REVENDEICATIONS

1 - Carte-postale Maquette illustrée et déployable, caractérisée en ce qu'elle est constituée d'une feuille de carton d'un seul tenant, présentant en position déployée, soit la configuration d'un T, soit la succession de pans solidaires et de dimensions égales, séparés par des lignes de pliage, et complétés par un jeu de languettes et fentes ; Les pans se trouvant pliés suivant les axes prévus à cet effet, forment les façades et éléments de couverture d'une construction donnée.

2 - Carte-postale Maquette illustrée, présentant une fois repliée, les deux côtés d'une carte-postale standard, l'un réservé à la correspondance, l'autre illustré, ces deux côtés étant solidaires, symétriques et de mêmes dimensions.

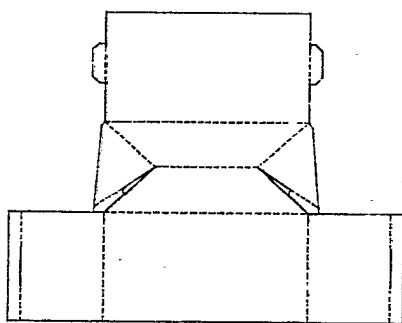
3 - Carte-postale Maquette illustrée déployable, selon les revendications 1 et 2, découpée d'un seul tenant et comportant plusieurs lignes de pliage, lesquelles permettent la reconstitution d'une habitation déterminée, les éléments de montage de la maquette étant intégralement dissimulés.

4 - Carte-postale Maquette déployable suivant les revendications 1 à 3, découpée d'un seul tenant, dont le montage est assuré par l'introduction de languettes fixées aux extrémités du toit et aux façades, s'introduisant sous le versant du toit opposé et dans les fentes pratiquées aux coins des façades, dans une encoche prévue à cet effet, la fixité de l'ensemble étant assurée sans colle, ni découpe ou agraphe.

5 - Carte-postale Maquette suivant les revendications 1 à 4, pouvant, par simple modification d'échelle, constituer une construction miniature, susceptible d'aménagements et de décoration.

0184946

1/1





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0134946

Numero de la demande

EP 85 40 0121

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 4)
Y	FR-A-1 399 690 (MONTES) * En entier *	1-5	B 42 D 15/04
Y	--- US-A-1 690 178 (REEVES) * Page 1, ligne 70 - page 2, ligne 50; figures *	1-5	
Y	--- GB-A- 615 134 (CARTNER) * Page 3, ligne 83 - page 5, ligne 106; figures *	1-5	
A	--- FR-A-1 524 168 (VAISSIERE)		
A	--- FR-A- 770 219 (BROWN)		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 4)
			B 42 D A 63 H
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 03-04-1986	Examineur LONCKE J.W.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			